



Beaulieu-sur-Dordogne,  
Le 16 mai 2025,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Je vous convie à la prochaine réunion du comité syndical le :

|                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>Mercredi 28 mai à 9h30</b><br/><b>A Beaulieu sur Dordogne (salle Sévigné)</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

**Développement territorial**

- Plan de financement actions PAT 2025-2026
- Organisation JNA 2025
- Choix prestataire gestion locative hébergement temporaire
- Bilans Job dating 2025
- Inventaire du patrimoine : bilan rencontres + choix thématique
- Point mission Patrimoine

**Actualités**

- Etude mobilité ANCT

**Comptant sur votre participation**, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du PETR Vallée de la  
Dordogne Corrèzienne  
Jean-Pierre LASSERRE



**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE**

Liste des délibérations examinées par le Comité Syndical

du 28 mai 2025

Salle Polyvalente Beaulieu sur Dordogne

Date de la convocation : 16 mai 2025

Membres en exercice : 30

Membres présents : 16

**Points à l'ordre du jour :**

- **Délibération 2025-13 : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité**
- **Délibération 2025-14 : Adhésion au Service Public de l'Emploi Temporaire**
- **Délibération 2025-15 : Plan de financement actions PAT 2025**
- **Délibération 2025-16 : Choix prestataire gestion locative pour offre d'hébergement temporaire.**

## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



### REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2025-13

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 28 mai à 9h30,  
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Beaulieu sur Dordogne.  
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE  
Secrétaire de séance : Christophe CARON  
Date de convocation : 16 MAI 2025

**Membres titulaires présents :**

BOUYSSOU Jean, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, LONGUEVILLE Philippe, CAYRE Dominique, GERMANE Nelly, , DUMAS Laurence, CARON Christophe, LISSAJOUX Christophe.

**Membres suppléants présents :**

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DESMERGER Marie-Christine, CARLAT Marie-Claude.

**Membres titulaires excusés :**

DERACHINOIS Christian, LHERM Michel, LAVASTROU Gérard, ARRESTIER Vincent, LEJEUNE Catherine, PEYRICAL René, CANARD Francis, GALINON Eric, TEULIERE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard.

**Membres titulaires absents :**

LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CHASTAINGT France, GENTILHOMME Mathieu, CLAVIERE Hervé.



## **OBJET : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir afin de couvrir la période de tuilage entre le chargé de mission Patrimoine actuel quittant ses fonctions début juillet et la personne qui va être recruté sur le poste afin de prendre la suite de la mission.

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 10 juin au 10 juillet inclus.

Cet agent assurera des fonctions de chargé de mission Patrimoine à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision et à mener à bien cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 28 mai 2025,

Le Président

Jean-Pierre LASPERRE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le .....

Et de l'affichage, le ... **5 JUIN 2025**

**- 5 JUIN 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.





## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2025-14

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 28 mai à 9h30,  
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Beaulieu sur Dordogne.  
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE  
Secrétaire de séance : Christophe CARON  
Date de convocation : 16 MAI 2025

**Membres titulaires présents :**

BOUYSSOU Jean, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, LONGUEVILLE Philippe, CAYRE Dominique, GERMANE Nelly, , DUMAS Laurence, CARON Christophe, LISSAJOUX Christophe.

**Membres suppléants présents :**

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DESMERGER Marie-Christine, CARLAT Marie-Claude.

**Membres titulaires excusés :**

DERACHINOIS Christian, LHERM Michel, LAVASTROU Gérard, ARRESTIER Vincent, LEJEUNE Catherine, PEYRICAL René, CANARD Francis, GALINON Eric, TEULIERE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard.

**Membres titulaires absents :**

LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CHASTAINGT France, GENTILHOMME Mathieu, CLAVIERE Hervé.



## **OBJET : Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze**

*Monsieur le Président* rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, conformément à L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public affilié en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents (article L.332-13 du CGFP), dans les cas suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel
- détachement de courte durée
- disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales
- détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- congé régulièrement accordé en application des dispositions du code général de la fonction publique ou de toute autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux.

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public affilié, pour occuper des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial (article L 332-14 du CGFP),

- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité (article L 332-23 du CGFP).



La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un des agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention générale d'affectation.

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du Service Public de l'Emploi Temporaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et les avenants à cette convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

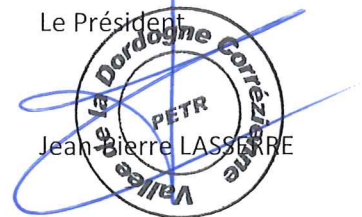
Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 28 mai 2025,

Le Président

Jean-Bierre LASSERRE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **5 JUIN 2025**

Et de l'affichage, le **5 JUIN 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 019-200074938-20250528-D2025\_14-DE

## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



### REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2025-15

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 28 mai à 9h30,  
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Beaulieu sur Dordogne.  
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE  
Secrétaire de séance : Christophe CARON  
Date de convocation : 16 MAI 2025

**Membres titulaires présents :**

BOUYSSOU Jean, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, LONGUEVILLE Philippe, CAYRE Dominique, GERMANE Nelly, DUMAS Laurence, CARON Christophe, LISSAJOUX Christophe.

**Membres suppléants présents :**

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DESMERGER Marie-Christine, CARLAT Marie-Claude.

**Membres titulaires excusés :**

DERACHINOIS Christian, LHERM Michel, LAVASTROU Gérard, ARRESTIER Vincent, LEJEUNE Catherine, PEYRICAL René, CANARD Francis, GALINON Eric, TEULIERE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard.

**Membres titulaires absents :**

LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CHASTAINGT France, GENTILHOMME Mathieu, CLAVIERE Hervé.





## **Objet : Plan de financement des actions 2025 du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne**

Depuis 2020, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne a mis en place une démarche collective, d'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour engager des actions en faveur de l'alimentation locale, de l'agriculture et de la restauration hors-domicile. Ce PAT répond à des enjeux en matière d'alimentation, d'économie, de préservation patrimoniale, environnementale et de la santé. Il permet d'engager une dynamique sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et de définir un plan d'actions multi partenarial. La définition de la stratégie s'est appuyée sur un diagnostic partagé ainsi qu'un temps de concertation avec les acteurs locaux.

Un plan d'actions opérationnel, porté par le PETR, est en cours pour mobiliser rapidement les partenaires et cibles du projet et favoriser cette émergence. Les actions envisagées sont de trois types : des **actions d'études** ; des **actions de mise en réseau** pour fédérer les acteurs concernés et faire émerger une ambition commune ; et des **actions de valorisation** du projet afin de promouvoir le système alimentaire local (les acteurs, les productions, les produits, les Circuits-courts...).

Plan de financement prévisionnel des actions de Janvier 2025 à Décembre 2025 du PAT de la Vallée de la Dordogne Corrézienne :

| <b>Plan de financement prévisionnel corrigé</b>                              |                    |                                               |                            |                                 |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| <b>Actions PAT Janvier à Décembre 2025</b>                                   |                    |                                               |                            |                                 |
| <b>Dépenses prévisionnelles TTC</b>                                          |                    | <b>Financeurs publics</b>                     | <b>Taux d'intervention</b> | <b>Recettes prévisionnelles</b> |
| <b>JNA 2025</b>                                                              | <b>800,00 €</b>    | <b>Programme FEADER-LEADER 2023-2027 (HT)</b> | 80,00 % (HT)               | 640,00 €                        |
|                                                                              |                    | Autofinancement PETR (HT)                     | 20,00 % (HT)               | 160,00 €                        |
| <b>Formation cuisiniers pour une restauration 100% maison, locale et bio</b> | <b>16 000,00 €</b> | <b>Programme FEADER-LEADER 2023-2027 (HT)</b> | 80,00 % (HT)               | 12 800,00 €                     |
|                                                                              |                    | Autofinancement PETR                          | 20,00 %                    | 3 200,00 €                      |





|                                                                                   |             |                                              |              |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------|--------------|-------------|
| Formation repas à 1€ &<br>Formation aide fruit et<br>lait à l'école               | 900,00 €    | Programme<br>FEADER-LEADER<br>2023-2027 (HT) | 80,00 % (HT) | 720,00 €    |
|                                                                                   |             | Autofinancement<br>PETR (HT)                 | 20,00 % (HT) | 180,00 €    |
| Formation cuisiniers<br>aux menus végétariens                                     | 500,00 €    | Programme<br>FEADER-LEADER<br>2023-2027 (HT) | 80,00 % (HT) | 400,00 €    |
|                                                                                   |             | Autofinancement<br>PETR (HT)                 | 20,00 % (HT) | 100,00 €    |
| Ateliers cuisines dans le<br>cadre de la lutte contre<br>la précarité alimentaire | 5 000,00 €  | Programme<br>FEADER-LEADER<br>2023-2027 (HT) | 50,00 %      | 2 500,00 €  |
|                                                                                   |             | Autofinancement<br>PETR (HT)                 | 25,00 %      | 1 250 €     |
|                                                                                   |             | Autre                                        | 25,00 %      | 1 250 €     |
| Total Dépenses<br>prévisionnelles                                                 | 23 000,00 € | Total aides<br>publiques                     | 73,50 %      | 17 060,00 € |
|                                                                                   |             | Autre financeurs                             | 5,39 %       | 1 250,00 €  |
|                                                                                   |             | Total<br>autofinancement<br>PETR             | 21,08 %      | 4 890 €     |
|                                                                                   |             | Total Recettes<br>prévisionnelles            | 100,00 %     | 23 000,00 € |

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne



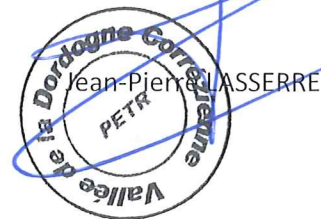
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget,
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet de PAT.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 28 mai 2025,

Le Président,



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **5 JUIN 2025**

Et de l'affichage, le **5 JUIN 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



### REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2025-16

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 30

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 28 mai à 9h30,

Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Beaulieu sur Dordogne.

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Christophe CARON

Date de convocation : 16 MAI 2025

**Membres titulaires présents :**

BOUYSSOU Jean, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, LONGUEVILLE Philippe, CAYRE Dominique, GERMANE Nelly, , DUMAS Laurence, CARON Christophe, LISSAJOUX Christophe.

**Membres suppléants présents :**

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DESMERGER Marie-Christine, CARLAT Marie-Claude.

**Membres titulaires excusés :**

DERACHINOIS Christian, LHERM Michel, LAVASTROU Gérard, ARRESTIER Vincent, LEJEUNE Catherine, PEYRICAL René, CANARD Francis, GALINON Eric, TEULIERE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard.

**Membres titulaires absents :**

LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CHASTAINGT France, GENTILHOMME Mathieu, CLAVIERE Hervé.



**Objet : Prestation de gestion locative de l'offre de logements temporaires à destination des apprentis, alternants, stagiaires et saisonniers : choix du prestataire**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Les diagnostics du territoire réalisés dans le cadre de la contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine font apparaître que la Vallée de la Dordogne Corrézienne doit relever plusieurs défis, dont celui de la redynamisation de l'emploi local et l'anticipation du renouvellement de sa population.

La démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) mise en œuvre par le PETR depuis 2022 confirme ces tendances :

- Une dynamique démographique globalement à la baisse : le solde migratoire ne suffit pas toujours à combler le solde naturel
- Des centres de formations éloignés : les jeunes du territoire le quittent pour poursuivre leurs études, ceux extérieurs au territoire privilégient un lieu de travail à proximité du lieu de formation
- Des difficultés de recrutements : taux de chômage faible (6%), freins périphériques comme le logement ou la mobilité, nécessité de rendre attractifs le territoire et les entreprises qui le composent
- Des difficultés de recrutement accrues, notamment du fait du logement, concernant :
  - o Les stagiaires et alternants: souvent extérieurs au territoire, présents pour de courtes périodes et avec des revenus modestes mais qui devraient permettre le renouvellement des compétences au sein des entreprises
  - o Les saisonniers : dont l'hébergement est un critère de choix pour les candidats dans la réponse aux offres d'emploi

De ces constats et afin de favoriser le recrutement et l'emploi de ces derniers, est né le projet de créer une offre d'hébergements temporaires basée sur le recensement de biens meublés issus :

- de propriétaires
- des collectivités
- d'hébergeurs touristiques (*notamment pour les périodes de basse saison*)

En 2024, une expérimentation a été mise en place et gérée par le PETR sur le bassin d'emploi de Beaulieu-sur-Dordogne, dans l'objectif de pouvoir tester les différentes solutions et éprouver les difficultés sur une petite échelle avant un déploiement à l'ensemble du territoire.





### ***Bilan de l'expérimentation :***

- Des propriétaires intéressés par le projet malgré une communication minimum : 13 hébergements, 20 chambres
- Une offre attendue par les entreprises et acteurs de l'emploi-formation : présentation du dispositif auprès d'une trentaine d'employeurs et d'une quinzaine de centres de formation
- Des demandes de locations enregistrées notamment dans le cadre des recrutements des saisonniers
- Une mise en relation candidats à la location / hébergeurs pas suffisamment structurée.

Afin de poursuivre et garantir le déploiement de l'offre d'hébergements temporaires à l'ensemble du territoire, de manière sécurisante pour les employeurs, hébergeurs et hébergés, le PETR a souhaité identifier un prestataire en capacité d'assurer la gestion de cette offre en lançant une consultation en début d'année selon un cahier des charges annexé à la présente délibération.

Les prestations demandées sont les suivantes :

#### **1- CAPTATION (prise en charge PETR)**

- Visite et validation des biens (existence diagnostics, normes de décence et de location meublée, surface ...)
- Prise de photos en vue d'une mise en ligne
- Fixation du loyer et des charges avec les propriétaires
- Constitution du dossier propriétaire
- Signature du mandat de gestion avec le propriétaire

#### **2- MISE EN LOCATION (prise en charge PETR)**

- Mise en relation offre et demande (présentation des hébergements, organisation visite pour les candidats...)
- Constitution dossier locataire (public ciblé, mise en relation avec les partenaires de l'aide au logement)
- Entrée dans les lieux : rédaction bail, état des lieux
- Suivi location





### 3- GESTION FINANCIERE ET TECHNIQUE (prise en charge par le propriétaire)

- Gestion des loyers (quittancement, encaissement, reversement, suivi comptable, aide à la déclaration fiscale, régularisation de charges...)
- Gestion des travaux d'entretiens et/ou de réparations incombant au bailleur
- Gestion des sinistres et des impayés

Deux prestataires ont répondu à cette consultation dans le délai imparti :

- SOLIHA
- Groupement La Petite Conciergerie de la Vallée/ Agence Garenne Immobilier

L'analyse des offres a été présentée en réunion de Bureau et en assemblée plénière du Comité Syndical, ce qui a permis d'aboutir à un choix.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

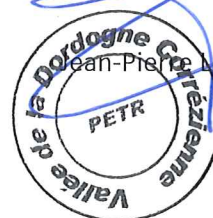
- **DE RETENIR le Groupement** La Petite Conciergerie de la Vallée/ Agence Garenne Immobilier pour ce projet
- **D'AUTORISER** le Président à mener à bien ce projet et signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre
- **DE SOLLICITER** les financements nécessaires à la réussite du projet, notamment auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et des Fonds Européens.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 28 mai 2025,

Le Président,



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le **5 JUIN 2025**

Et de l'affichage, le **5 JUIN 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



# PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne



**Comité syndical du 28 mai 2025**

**Salle Polyvalente**

**A Beaulieu sur Dordogne**

**Sous la présidence de M. Jean-Pierre LASSERRE**

**Président**

## **Procès-Verbal de Séance du comité syndical**

### **Ordre du jour :**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

### **Administration générale**

- Accroissement temporaire d'activité
- Adhésion au Service Public de l'Emploi Temporaire CDG19

### **Développement territorial**

- Plan d'actions PAT 2025-2026
- Journées Nationales de l'Agriculture
- Bilan Job Dating 2025
- Prestataire gestion locative offre d'hébergement temporaire
- Point mission Patrimoine et Inventaire

### **Actualités**

- Etude mobilité ANCT

**Membres titulaires présents :**

BOUYSSOU Jean, DUCHAMP Sébastien, REVEILLER Michel, LASSERRE Jean-Pierre, BARDI Nicole, SIMONET Alain, SALLARD Jean-Basile, LONGUEVILLE Philippe, CAYRE Dominique, GERMANE Nelly, , DUMAS Laurence, CARON Christophe, LISSAJOUX Christophe.

**Membres suppléants présents :**

CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DESMERGER Marie-Christine, CARLAT Marie-Claude.

**Membres titulaires excusés :**

DERACHINOIS Christian, LHERM Michel, LAVASTROU Gérard, ARRESTIER Vincent, LEJEUNE Catherine, PEYRICAL René, CANARD Francis, GALINON Eric, TEULIERE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard.

**Membres titulaires absents :**

LAFON Francis, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CHASTAINGT France, GENTILHOMME Mathieu, CLAVIERE Hervé.

**QUORUM : atteint (16 sur 30)**

Ouverture de la réunion à 9h30 avec remerciements du Président

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance.

Christophe CARON est désigné secrétaire de séance sur sa proposition.

**Approbation du dernier compte-rendu du comité syndical**

Présentation et proposition de validation du compte-rendu du dernier comité syndical du 14 mars 2025 par les membres du comité syndical.

**Résultat du vote :**      *Unanimité*

## ADMINISTRATION GENERALE

### Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

| Décision numéro | Objet                                 | Observations                                                 |
|-----------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 2025-5          | Banderoles Job Dating                 | Prestataire: C1sign St Mexant<br>250 € TTC                   |
| 2025-6          | Affiches et Flyers Job Dating         | Prestataire: Abna-print Beynat<br>312 € TTC                  |
| 2025-7          | Taxation d'office Taxe de séjour 2024 |                                                              |
| 2025-8          | Communication JNA 2025                | Prestataire: Abna-print Beynat<br>102 € TTC                  |
| 2025-9          | Transport JNA 2025                    | Prestataire : LAGARDE Patrick Meyssac<br>270 € TTC           |
| 2025-10         | Spectacle Théâtral été 2025           | Prestataire : Compagnie du Domaine<br>Théâtral<br>1635 € TTC |

### DELIBERATION 2025-13 Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Suite à l'annonce du départ de Paul Alexandre, chargé de mission Patrimoine au PETR depuis 1 an, un recrutement a été lancé pour le remplacer. Un candidat a été retenu par le jury de recrutement et il serait disponible pour le 10 juin, ce qui permettrait une période de tuilage d'un mois afin de poursuivre la mission.

Pour ce faire il convient de recourir à un recrutement pour accroissement temporaire d'activité.

#### VOTE A L'UNANIMITE

*Pas de remarques*

### DELIBERATION 2025-14 Adhésion au Service Public de l'Emploi Temporaire du CDG 19

Il s'agit d'une délibération de principe qui permettra de faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans la collectivité.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public affilié en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents (article L.332-13 du CGFP), dans les cas suivants :



- exercice des fonctions à temps partiel
- détachement de courte durée
- disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales
- détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- congé régulièrement accordé en application des dispositions du code général de la fonction publique ou de toute autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux.

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public affilié, pour occuper des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial (article L 332-14 du CGFP),

- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité (article L 332-23 du CGFP).

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un des agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention générale d'affectation (modèle annexé à la délibération).

A noter que ce service n'est payant que lorsqu'on l'utilise ( frais d'environ 7% rémunération brute).

#### VOTE A L'UNANIMITE

*Pas de remarques*



**DELIBERATION 2025-15 Plan de financement des actions du PAT pour 2025**

Présentation des actions prévisionnelles par le chargé de mission, Rudy ZIZARD

| Thématiques                                  | Natures des dépenses                                      | Dépenses Prévisionnelles | Financeurs      | Recettes prévisionnelles |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|
| Valorisation de l'Agriculture locale         | JNA 2025                                                  | 800 €                    | PETR            | 20 %<br>160 €            |
|                                              |                                                           |                          | Fonds Européens | 80 %<br>640 €            |
| Accompagnement de la restauration collective | Formation Cuisiniers 100% Fait maison et local et Bio     | 16 000 €                 | PETR            | 20 %<br>3 200 €          |
|                                              |                                                           |                          | Fonds Européens | 80 %<br>12 800 €         |
|                                              | Formations Repas 1 € & Aide Fruits et lait à l'école      | 900 €                    | PETR            | 20 %<br>180 €            |
|                                              |                                                           |                          | Fonds Européens | 80 %<br>720 €            |
|                                              | Formation cuisiniers aux menus végétariens                | 500 €                    | PETR            | 20 %<br>100 €            |
|                                              |                                                           |                          | Fonds Européens | 80 %<br>400 €            |
| Lutte contre la précarité alimentaire        | Ateliers cuisines – Lutte contre la précarité alimentaire | 5 000 €                  | PETR            | 25 %<br>1 250 €          |
|                                              |                                                           |                          | Fonds Européens | 50 %<br>2 500 €          |
|                                              |                                                           |                          | Autre à définir | 25 %<br>1 250 €          |
|                                              |                                                           |                          | PETR            | 21 %<br>4 890 €          |
| Total actions 2025                           |                                                           | 23 200 €                 | Fonds Européens | 73 %<br>17 060 €         |
|                                              |                                                           |                          | Autres          | 5.4 %<br>1 250 €         |

Concernant la formation Cuisiniers 100% fait maison et local et Bio, il y aura 2 types d'accompagnements :

- un accompagnement individuel pour 2 établissements retenus dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt à venir
- un accompagnement collectif pour l'ensemble des 27 établissements en gestion directe.

S'agissant de la formation aux repas à 1€ & aide Fruits et lait à l'école, il s'agit d'une réunion d'information sur les dispositifs et leurs mises en œuvre.

**VOTE A L'UNANIMITE**

*Pas de remarques*

## INFORMATION ORGANISATION JOURNEES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

### L'AGRICULTURE SE RACONTE AU DES SENTIERS, A SAINT JULIEN-AUX-BOIS



#### VENREDI 6 JUIN APRÈS-MIDI

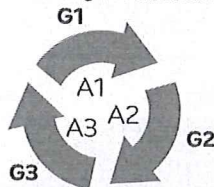
##### Ecoles participantes

- Servières le Château
- Saint-Privat
- Saint Martin la Méanne
- Rilhac-Xaintrie

##### Animations proposées

- A1 - Découverte du patrimoine agricole et son évolution - *Henri Pigeyre*
- A2 - Présentation du métier d'agriculteur - *Victor Fourtet*
- A3 - Lecture de paysage - *Mathilde de la FAL*

##### Planning des animations



Site de l'évènement -  
Hameau de Ancèze à Saint  
Julien aux Bois

##### Constitution des groupes

Groupe 1 - 14h à 14h30

Groupe 2 - 14h35 à 15h05

Groupe 3 - 15h10 à 15h40

##### Déroulé de l'après-midi de 13h45

Arrivée des élèves

14h00

Début des Animations

15h40

Fin des animations

16h50

Retour en bus

#### DIMANCHE 8 JUIN

##### Déroulé de la matinée

8h30

Arrivée des Participants

9h

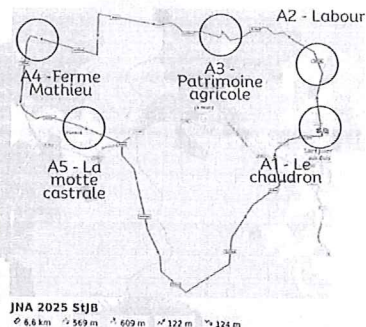
Départ de la balade

12h

Retour dans le bourg

12h à 12h30

Marché locale



JNA 2025 STJB  
Ø 8,6 km ↗ 569 m ↘ 609 m ↗ 122 m ↘ 124 m

##### Animations proposées

- A1 - Présentation du chaudron (H. Pigeyre)
- A2 - Présentation du Labour
- A3 - Visite Grange typique (H. Pigeyre)
- A4 - Présentation de l'EA de Matthieu (V. Fourtet)
- A5 - Présentation de la Motte castrale (H. Pigeyre)



### A SAILLAC (19), LA NOIX SE RACONTE AU TRAVERS DES SENTIERS

#### VENREDI 6 JUIN

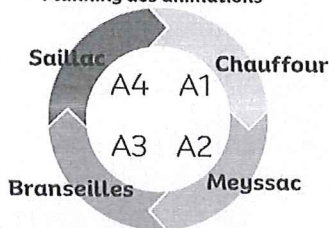
##### Ecoles participantes et leurs effectifs

- Saillac - 22
- Chauffour sur Vell - 15
- Meyssac - 29
- Branseilles - 24

##### Animations proposées

- A1 - Présentation du métier de producteur - *Joel Hulmet*
- A2 - Présentation d'un nuisible - *Sandra de la CDA 19*
- A3 - Lecture de paysage - *Mathilde de la FAL*
- A4 - Temps de lecture - *Bérangère Quinty*

##### Planning des animations



Site de l'évènement - La  
Bertine à Saillac

##### Déroulé de la matinée

de 9h à 9h15

Arrivée des élèves

9h30

Début des Animations

11h30

Fin des animations

11h30 à 12h

Moment tampon

12h

Pique-nique

13h

Retour aux écoles

#### SAMEDI 7 JUIN

##### Déroulé de la matinée

8h30

Arrivée des Participants

9h

Départ de la balade

12h

Fin des animations

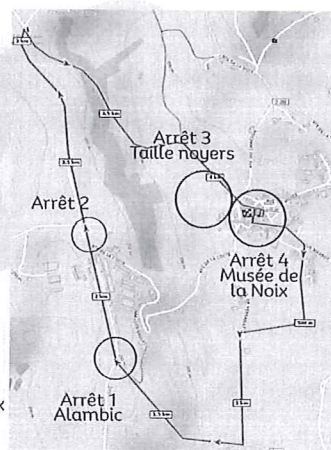
12h à 12h30

Pot offert par la

municipalité

12h30

Fin de la matinée



Saillac Ø 4,3 km ↗ 105 m ↘ 104 m

##### Animations proposées

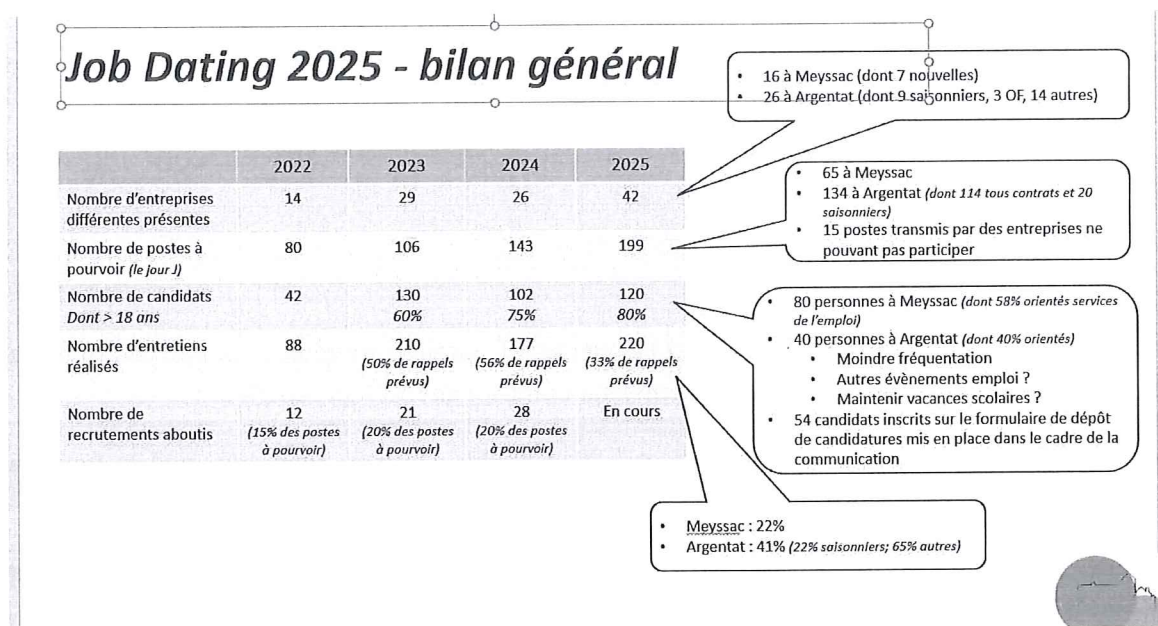
- A1 - Transformation noix Daniel Tronche
- A2 - Agricultrice - *Huguette Clergeau*
- A3 - Taille de noyer *Daniel Labrue*
- A4 - Musée de la Noix - *Stéphane Naze*

## BILAN JOB DATING 2025

Présentation par Camille LERIBAU, chargée de mission Emploi/Compétences

Rappel, 2 sessions :

- Argentat : tous contrats. Fréquentation légèrement décevante
- Meyssac : uniquement pour les saisonniers. Belle fréquentation avec une mobilisation forte de France Travail Brive.



## DELIBERATION 2025-16 Choix prestataire de gestion locative pour l'offre d'hébergement temporaire.

Rappel du contexte et de l'expérimentation lancée en 2024 sur Beaulieu sur Dordogne.

Lancement d'une consultation auprès de 9 organismes potentiels pouvant intervenir dans la gestion locative.

2 organismes ont répondu :

- SOLIHA (locaux à Tulle)
- Groupement La Petite Conciergerie/ Garenne Immobilier avec des agences sur Argentat et Beynat.



## RAPPEL - CAHIER DES CHARGES - PRESTATIONS DEMANDEES

### 1- CAPTATION

- Visite et validation des biens (existence diagnostics, normes de décence et de location meublée, surface ...)
- Prise de photos en vue d'une mise en ligne
- Fixation du loyer et des charges avec les propriétaires
- Constitution du dossier propriétaire
- Signature du mandat de gestion avec le propriétaire

**Proposition :** prise en charge PETR  
**Objectif :** effet levier sur l'alimentation du réseau d'hébergeurs et sécurisation des biens à intégrer dans l'offre

### 2- MISE EN LOCATION

- Mise en relation offre et demande (présentation des hébergements, organisation visite pour les candidats...)
- Constitution dossier locataire (public ciblé, mise en relation avec les partenaires de l'aide au logement)
- Entrée dans les lieux : rédaction bail, état des lieux
- Suivi location

**Proposition :** prise en charge PETR  
**Objectif :** simplification de gestion, effet levier pour les propriétaire et pour attirer les publics

### 3- GESTION FINANCIERE ET TECHNIQUE

- Gestion des loyers (quittancement, encaissement, reversement, suivi comptable, aide à la déclaration fiscale, régularisation de charges...)
- Gestion des travaux d'entretiens et/ou de réparations incombant au bailleur
- Gestion des sinistres et des impayés

Prestation facturée directement au propriétaire

### 4- Informations complémentaires

- Possibilité de proposer un service global où a la carte
- Possibilité d'assistance ou d'accompagnement social (aide à la prise de logement, mise en relation avec les partenaires Action Logement, Caf ...)
- Organisation des rendez-vous pour réalisation des diagnostics le cas échéant
- Références et expériences similaires

Le choix est porté sur le groupement La Petite Conciergerie/ Garenne Immobilier, pour des raisons de proximité et de réactivité ainsi que de tarif permettant un taux de rotation supérieur.

Sébastien DUCHAMP appelle à être vigilant et à bien définir le public cible ainsi que le type de logements éligibles.

Le marché sera jusqu'à décembre 2026 et fera l'objet de bilans intermédiaires pour permettre des ajustements qui seront sûrement nécessaires.

### VOTE A L'UNANIMITE

*Pas de remarques*

## POINT MISSION INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Eloïse BOIVIN, chargée de mission inventaire dresse le bilan des rencontres participatives qui se sont déroulées en mars/avril (2 fois 6 rencontres). 81 personnes se sont déplacées.

3 thématiques majoritaires en sont ressorties :

- Thématique de l'eau et de la Dordogne
- Thématique de la religion et des croyances
- Thématique du bâti lié aux productions agricoles et savoir-faire

Le COPIL de la mission Inventaire s'est réuni le 13 mai et a choisi la 3<sup>ème</sup> thématique du bâti liée aux productions agricoles.

## POINT MISSION PATRIMOINE

Paul ALEXANDRE, chargé de mission Patrimoine, dresse l'avancée des différents projets menés dans ce cadre :

- Candidature au label PAH
- Projets culturels intercommunaux
- Classes découvertes
- Pièce de théâtre thématique le 16 juillet en extérieur à Curemonte.

## ACTUALITES

### CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Une étude financée intégralement par l'ANCT et le programme Avenir Montagne Ingénierie va être lancée prochainement sur le territoire global de la Vallée de la Dordogne (partie Corrèze et Lot).

Elle concernera aussi bien les mobilités touristiques que les mobilités du quotidien.

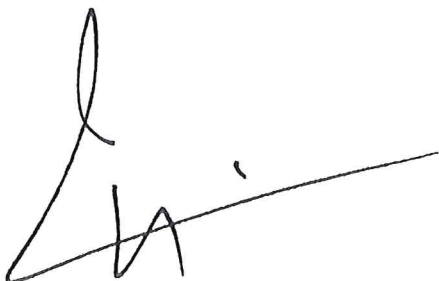
Elle est portée par l'OTVD en fonction de son périmètre.

Une étude est également en cours côté Com Com XVD et elles devront être complémentaires.

La séance est levée à 11H30.

*La secrétaire de séance*

Christophe CARON



*Le Président du PETR*

Jean-Pierre LASERRE

